

Etablie selon la Directive 91/155/CEE

**1-IDENTIFICATION**

- **Produit** : GEL ALLUME-FEU 100 % VEGETAL
- **Fabricant** : **CHIMINOVE**  
Avenue Paul Vieille  
16000 ANGOULEME  
Tél : 05.45.25.41.41  
Fax : 05.45.25.28.95
- Distributeur** : **F&Y PETIT**  
58 rue Paul PETIT  
33920 SAINT SAVIN  
Tél : 05.57.58.96.99
- **Contact REACH** : Yannick PETIT      [f.y.petit@wanadoo.fr](mailto:f.y.petit@wanadoo.fr)

**Utilisation pour laquelle le produit est conçu** : Pour l'allumage des cheminées, des barbecues, poêles à bois ou à charbons

**2-IDENTIFICATION DES DANGERS**

- **Désignation du danger** : **F Facilement inflammable.**
- **Phrases de Risques** :  
**R 11** : Facilement Inflammable.
- **Phrases de sécurité** :  
**S 1/2** : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.  
**S 7** : Conserver le récipient bien fermé.  
**S 15** : Conserver à l'écart de la chaleur.  
**S 16** : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer.

**3-COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES CONSTITUANTS**

- |                              |                    |                       |
|------------------------------|--------------------|-----------------------|
| ➤ <b>Nom de la matière</b> : | N <sup>o</sup> CAS | N <sup>o</sup> EINECS |
| Ethanol (100% végétal)       | 64-17-5            | 200-578-6             |
| Cellulose                    | 9004-65-3          | /                     |
- **Conditionnement** :  
Bouteille P.E.T. avec bouchon sécurité enfant.

**4-MESURES DE PREMIERE URGENCE**

- **Après inhalation** : Amener à l'air frais. Si aucun rétablissement rapide n'est observé, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration pratiquer le bouche – à – bouche.
- **Après contact avec la peau** : Nettoyer avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imbibés. En cas de troubles persistants consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau claire et consulter un spécialiste en cas de troubles persistants.
- **Après ingestion** : ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin si aucun rétablissement rapide n'est constaté.
- **Indications destinées au médecin** : Réparer la pellicule de graisse de la peau en appliquant de la crème, en prévention d'une dermatite (inflammation de la peau). En cas d'ingestion suivie de vomissements il y a risque d'aspiration du produit dans les poumons, ce qui pourrait provoquer une pneumonie chimique ou l'asphyxie. Donner du charbon actif

Etablie selon la Directive 91/155/CEE

afin de réduire la résorption dans le tube digestif. On ne peut procéder à un lavage d'estomac qu'après avoir pratiqué une trachéotomie, en raison du risque d'aspiration. Ne prescrire en aucun cas du lait, des huiles ou des graisses.

Les symptômes suivants peuvent survenir :

Maux de tête, vertiges, nausées, anesthésie, assèchement de la peau ; un contact avec la peau peut provoquer des irritations.

#### 5-MESURES DE LUTTE ANTI-FEU

- **Agents d'extinction appropriés** : Mousse, pulvérisation ou nébulisation d'eau, agents d'extinction secs
- **Agents d'extinction déconseillés** : Eau lancée à grand débit
- **Dangers particuliers provoqués par la matière, ses produits de combustion ou l'apparition de gaz** : En cas d'incendie, il y a risque de libération de monoxyde de carbone (CO).
- **Equipements de protection particulier** : Combinaison de protection intégrale, appareil de respiration pneumatique
- **Indications complémentaires** : Refroidir les conteneurs à risque à l'aide d'un pulvérisateur d'eau. Classe de feu : B (matières liquides inflammables)

#### 6-MESURE EN CAS D'EPENDAGE INVOLONTAIRE

- **Précautions avec les personnes** :  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les évaporations. Eloigner les sources d'inflammation, ne pas fumer. Eviter les étincelles. Prendre des précautions pour éviter les phénomènes électrostatiques.
- **Equipement de protection** : Gants de protection, combinaison en PVC avec capuche, bottes de protection en caoutchouc.
- **Mesures de protection de l'environnement** :  
Eviter la contamination de l'eau et du sol.  
Eviter l'écoulement dans les égouts. Pour des petites quantités : récupérer à l'aide de sable, de terre ou de matériaux absorbants.  
Danger d'explosion : les évaporations peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 7-MANUTENTION ET STOCKAGE

- **Manutention** :  
**Indication pour une manutention en toute sécurité** :  
Utilisation uniquement dans des lieux bien aérés. Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter d'inhaler les évaporations ou les nébulisations. La température de travail avec la matière ne doit pas dépasser 20°C  
**Indications concernant la protection contre les incendies et les explosions** :  
Classe de température (DIN 57 16S)                      IIA (Autoclasement)  
Groupe d'explosifs (DIN 57 165)
- **Stockage** : garder les conteneurs hermétiquement fermés et les stocker dans un endroit bien aéré. Eviter l'exposition directe au soleil et éloigner les sources de chaleur ou d'inflammation. Ne pas fumer près du lieu de stockage.

Etablie selon la Directive 91/155/CEE

**8-LIMITES D'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

- **Mesures de protection technique** : S 51 : utiliser dans des lieux bien aérés.  
**Valeurs limites du lieu de travail** : 300 ml/m<sup>3</sup>.

- **Mesure de protection individuelle** :

**R 11** : Facilement Inflammable.**S 1/2** : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.**S 7** : Conserver le récipient bien fermé.**S 15** : Conserver à l'écart de la chaleur.**S 16** : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer.**9-CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES**

<b>Etat physique</b> :	Gel.
<b>Couleur</b> :	Incolore.
<b>Point / régime de fusion</b> :	114°C.
<b>Point d'ébullition</b> :	82°C.
<b>Point d'inflammation (point éclair)</b> :	24°C coupelle ouverte.
<b>Température d'auto-inflammation</b> :	425°C.
<b>Danger d'explosion</b> :	Risque d'apparition de mélanges explosifs vapeur / air.
<b>Limites d'explosibilité</b> :	3.5 < % < 19.0%.
<b>Pression de vapeur</b> :	A 20°C : 36.6 hPa.                      A 50°C : 180 .0 hPa.
<b>Densité</b> :	0.820 g/cm <sup>3</sup> à 15°C (DIN 51 757).
<b>Solubilité dans l'eau</b> :	Soluble.
<b>Viscosité</b> :	A 25°C : 1.57m <sup>2</sup> / s ASTMD 445.
<b>Indications complémentaires</b> :	
Acidité (calculée sous forme d'acide acétique) :	< 0.001% de la masse ASTMD 1613.
Chaleur de combustion :	29700 kJ / kg.

**10-STABILITE ET REACTIVITE**

Distillation sans décomposition à une pression atmosphérique standardisée.

- **A éviter** : Chaleur, flammes, étincelles.
- **Matières à éviter** : Inconnues.
- **Produits de décomposition dangereux** : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

**11-INDICATIONS CONCERNANT LA TOXICOLOGIE**

- **Toxicité aiguë** : (Composants Shellsol D 60)
  - Par voie orale >2000 mg/kg (rat)
  - Sur la peau >1000 mg/kg (rat)
- **Irritation primaire** :
  - Sur la peau** : Faiblement irritant.
  - Près de l'œil** : Faiblement irritant.
  - Voies respiratoires** : Faiblement irritant.
  - Sensibilisation** : Action sensibilisante inconnue.

Expériences sur l'être humain : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une

Etablie selon la Directive 91/155/CEE

attaque des tissus adipeux et un risque de dermatite.  
De fortes concentrations peuvent provoquer somnolence et vertiges.

## 12-INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Traitement des résidus :

Biodégradabilité potentielle. Surnage sur l'eau, est absorbé par le sol et ne se propage pas.  
S'évapore partiellement en une journée à partir de surfaces (eau ou sol), une partie importante persiste cependant plus longtemps.

Possibilité potentielle d'accumulation biologique.

Classe de risque pour l'eau : 1 (KBwS) : faible danger pour l'eau.

Liquide présentant un danger pour l'eau selon la loi concernant l'équilibre de l'eau.

## 13-INFORMATIONS CONCERNANT L'ELIMINATION

Traitement des résidus : Récupération ou recyclage si possible, sinon : Combustion.

Numéro du type de déchets : 553 70.

### Traitement des déchets :

Respecter la loi concernant les déchets.

Récupération ou recyclage si possible.

Sinon prise en charge par une entreprise agréée pour le traitement des déchets.

Elimination de conteneurs : Vider complètement les conteneurs. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.

Autres indications : Eau contaminée : Séparation par des sections de séparation pour matières très fluides.

## 14-INDICATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

### ➤ Transport terrestre ADR/RID et GGV/GGVE (hors frontières/territoire national) :

**Classe ADR / RID – GGVS / E :** 3 liquides inflammables.

**Chiffre / lettre :** 3 B.

**Numéro UN :** 1170.

**Fiche signalétique (danger) :**

**Groupe d'emballage :** 3.

**Désignation de la matière :** Gel à base d'alcool, Point d'inflammation 36°C.

### ➤ Transport par voie maritime IMDG / GGVSEE :

Marchandise non dangereuse dans le sens de ce décret de transport.

### ➤ Transport aérien ICAO – TI et IATA – DGR :

Marchandise non dangereuse dans le sens de ce décret de transport.

Etablie selon la Directive 91/155/CEE

## 15-REGLEMENTS

- **Marquage selon les DIRECTIVES CEE :**  
Il ne s'agit pas d'une matière dangereuse selon le décret CEE / décret relatif aux produits dangereux.  
Valeurs limites du lieu de travail : 300 ml/m<sup>3</sup>.
- **Règlements nationaux :** R INFLAMMABLE.
- **Classement selon le décret concernant les liquides inflammables :**  
A II                      Air TA : classe II.
- **Classe de risque pour l'eau :** 1 - Faible danger pour l'eau.
- **Autres instructions, restrictions et décrets d'interdiction :**  
MITI (Japon) :9-1694.  
Notice BG : M017 « Solvants ».  
Manuels : Hommel : Manuel des marchandises dangereuses, notice n°38 / 38 a,  
Khün-Birett : N°K 034.

## 16-AUTRES INDICATIONS

Les indicateurs s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne doivent cependant pas être considérées comme une confirmation des caractéristiques du produit et ne peuvent avoir de valeur juridique contractuelle.